

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 7 juillet 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 7 juillet 2014 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Réjean Major Maire
 Monsieur Luc Larivière Conseiller
 Monsieur Gaston Lacroix Conseiller
 Monsieur Pierre Parisien Conseiller

Sont absents : Monsieur Steve Lefebvre Conseiller
 Monsieur Yvon Pelletier Conseiller
 Madame Karo Poirier Conseillère

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2014-07-07-153

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014

B- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juin 2014

0-4 Période de questions

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de juin 2014

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2014
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2014
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 juin 2014
- 100-7 Mainlevée sous seing privé – Autorisation de signatures

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Journaliers – Confirmation d'embauche des candidats
- 300-3 Mandat à la MRCVG – Réfection de la rue du Pont - Précisions

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
- 400-5 Technicien en hygiène du milieu – Confirmation d'embauche d'un candidat
- 400-6 Certificat cadeau – JFSA – 2000\$ en services professionnels
- 400-7 Niveau de l'eau du Grand Lac Rond – Demande d'appui de l'association

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juin 2014

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Journées de la culture – Demande de financement
- 700-2 Centre Quatre Saisons – Air climatisé

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire de 2 juin 2014

M.B. 2014-07-07-154

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juin 2014

M.B. 2014-07-07-155

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juin 2014, tel que rédigé par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Représentant municipal – Projet « Petite école de rang »
- Séances d'information – Vision stratégique

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de juin 2014

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de juin 2014.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

Le suivi des procès-verbaux mis à jour au 30 juin 2014 a été déposé par la directrice générale aux membres du conseil comme document de travail.

100-2 **Rapport de délégation de pouvoirs**

M.B. 2014-07-07-156

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} juin 2014 au 30 juin 2014, pour un montant total de 7 254.56\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 **Suivi budgétaire du projet de voirie 2014**

Le suivi du projet de voirie en date du 30 juin 2014 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 **Approbation de la liste des virements de crédits**

100-5 **Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2014**

M.B. 2014-07-07-157

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2014 pour un montant total de 195 624.94\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 **Approbation de la liste des comptes à payer au 30 juin 2014**

M.B. 2014-07-07-158

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 juin 2014 pour un montant de 81 535.38\$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 **Mainlevée sous seing privé – Autorisation de signatures**

M.B. 2014-07-07-159

Considérant qu'une hypothèque légale résultant d'un jugement en faveur de la municipalité de Bouchette fut publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau et ce, pour la propriété située au 12 chemin Héritage;

Considérant la réception du paiement complet des arrérages et des frais dans ce dossier;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'autoriser Me Marie-Josée Beaulieu de la firme Lapointe Beaulieu avocats et Claudia Lacroix, directrice générale de la municipalité de Bouchette, à signer une mainlevée sous seing privé pour la propriété sise au 12 chemin Héritage.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 **Rapport d'activités du service incendie**

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de juin 2014.

200-2 **Schéma de couverture de risques en sécurité incendie**

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 **Rapport de l'inspecteur municipal**

Note au procès-verbal

L'inspecteur municipal a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux en voirie exécutés durant le mois de juin 2014 de même que les travaux prévus durant le mois de juillet 2014.

300-2 **Journaliers – Confirmation d'embauche des candidats**

M.B. 2014-07-07-160

Considérant la résolution M.B. 2014-05-05-108 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 5 mai 2014 mandatant la directrice générale pour compléter une demande de subvention salariale auprès d'Emploi-Québec;

Considérant la réponse positive reçue d'un représentant d'Emploi-Québec pour l'octroi de deux subventions salariales;

Considérant que dans ladite résolution, les personnes faisant partie du comité de sélection pour l'embauche des candidats pour ces postes sont nommées;

Considérant que les membres du comité qui ont participé aux entrevues, soit le maire Réjean Major, le conseiller Pierre Parisien et la directrice générale Claudia Lacroix, ont rencontré en entrevue quelques candidats pour combler les deux postes de journalier;

Considérant les directives reçues d'Emploi-Québec quant à la sélection des candidats;

Considérant qu'un seul des candidats rencontrés répond à cette nouvelle exigence et est admissible à la subvention salariale octroyée par Emploi-Québec;

En conséquence, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de procéder à l'embauche de Yan Morin comme journalier au sein de la municipalité de Bouchette pour une période maximale de 30 semaines à quarante heures par semaine et ce, au taux convenu. La date de début de l'emploi est fixée au 8 juillet 2014. La dépense reliée à cet embauche sera imputée aux postes « Rémunération voirie » (02-320-10-141) et « Contribution employeur voirie » (02-320-10-222).

Adoptée à l'unanimité

300-3 Mandat à la MRCVG – Réfection de la rue du Pont - Précisions

M.B. 2014-07-07-161

Considérant la résolution M.B. 2014-06-02-132 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 2 juin 2014;

Considérant qu'il y a lieu de préciser les volontés du conseil municipal quant aux travaux à être exécutés dans ce dossier;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu que les travaux à être exécutés sur la rue du Pont se résument ainsi :

- 1- Réfection complète incluant bordure :
Section à partir du chemin de la Ferme-des-Six jusqu'au ponceau situé entre le 54 et 58 rue du Pont :
- 2- Ponceau
Vérification et réparation ou changement s'il y a lieu
- 3- Réfection partielle : pulvérisation, ajustements trous d'homme et asphaltage
Section à partir du ponceau et ce, jusqu'au pont
- 4- Trottoirs en option
Vérification pour emplacement d'un trottoir à partir du 39 et ce, jusqu'au 47 rue du Pont

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

400-5 Technicien en hygiène du milieu – Confirmation d'embauche d'un candidat

M.B. 2014-07- 07-162

Considérant la résolution M.B. 2013-12-02-318 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2013 et mandatant la directrice générale pour compléter une demande de financement dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2014 » pour la période estivale 2014;

Considérant la réponse positive reçue pour une subvention relative à un étudiant et ce, pour un poste de technicien en hygiène du milieu;

Considérant qu'un appel de candidatures a été affiché par la directrice générale et ce, en avril 2014;

Considérant la résolution M.B. 2014-05-05-112 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2014 formant le comité de sélection relativement à cet emploi;

Considérant la recommandation du comité de sélection composé du maire, Réjean Major, et de la directrice générale, Claudia Lacroix;

En conséquence, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu que de procéder à l'embauche d'Antoine Taillon, étudiant, comme technicien en hygiène du milieu pour la période estivale, à 40 heures de travail par semaine, au taux horaire convenu et ce, pour une période maximale de huit semaines.

Adoptée à l'unanimité

400-6 Certificat cadeau – JFSA – 2000\$ en services professionnels

M.B. 2014-07-07-163

Considérant que lors du premier forum tenu par le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau, la municipalité a gagné un certificat cadeau d'un montant de 2000\$ pour la réalisation d'une expertise et/ou assistance professionnelle dans un domaine touchant la gestion de l'eau;

Considérant la problématique reliée au « Ruisseau Garneau »;

En conséquence, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu que la somme gagnée en assistance professionnelle soit utilisée pour la problématique reliée au « Ruisseau Garneau ».

Adoptée à l'unanimité

400-7 Niveau de l'eau du Grand Lac Rond – Demande de l'association

M.B. 2014-07-07-164

Considérant que le niveau de l'eau du Grand Lac Rond et du Lac des Pères est très instable;

Considérant que cette instabilité crée des inondations récurrentes au printemps et à l'automne et une pénurie d'eau durant l'été;

Considérant que ces variations significatives du niveau de l'eau occasionnent des conséquences néfastes sur la qualité de l'eau de ces lacs;

Considérant que la caractérisation des lacs effectuée par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau en 2012 montre une cote de vulnérabilité modérée pour ces lacs de même que pour le Lac des Trente et Un Milles;

Considérant que des résultats d'analyse ont confirmés la présence de cyanobactéries totales en 2012 dans des concentrations d'au moins 20 000 cellules/ml de même qu'en 2014;

Considérant que seul le Lac des Trente et Un Milles situé en amont de ces deux lacs possède un barrage à débit contrôlé;

Considérant qu'un autre barrage, celui-ci à débit fixe, est également présent à l'exécutoire du Lac des Pères;

Considérant que l'Association Grand Lac Rond (Lac Roddick) documente la variation relative du niveau d'eau du Grand Lac Rond et du Lac des Trente et Un Milles et ce, depuis l'année 2010;

Considérant que le Centre d'expertise hydrique fait de même depuis 2012 pour les cinq lacs de la chaîne, soit : Grand Lac Rond, Lac des Pères, Lac Michel, Lac de la Vieille et Lac des Trente et Un Milles;

Considérant que les relevés effectués par l'association prouvent la présence d'un lien direct entre l'opération du barrage et les nombreuses fluctuations du niveau de l'eau sur le Grand Lac Rond;

Considérant que le mode de gestion actuel du barrage cause plusieurs fois par années des fluctuations de niveau sur le Grand Lac Rond pouvant atteindre 50 cm sur une période de 10 à 14 jours, engendrant des conséquences négatives sur la flore, la faune et la qualité de l'eau;

Considérant la présence de plusieurs chalets et résidences qui sont touchés de près par les variations du niveau de l'eau des cinq lacs de la chaîne;

Considérant l'importance de préserver, voire améliorer la qualité de l'eau de nos lacs;

Considérant que les lacs sont des attraits touristiques inestimable pour notre municipalité de même que pour toute la région de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'appuyer l'Association du Grand Lac Rond (Lac Roddick) dans ses démarches auprès du Centre d'expertise hydrique du Québec et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques visant à trouver une solution équitable dans la gestion du niveau des cinq lacs composant ladite chaîne de lacs.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Une copie de cette résolution sera aussi envoyée au Centre d'expertise hydrique du Québec.

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juin 2014

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de juin 2014 sont déposées.

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Journées de la culture 2014 – Demande de financement

M.B. 2014-07-07-165

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale, Claudia Lacroix, pour signer les documents relatifs à une demande de subvention dans le cadre des journées de la culture, qui auront lieu, du 26 au 28 septembre 2014. Une journée d'activité sera organisée avec les élèves de l'école primaire Notre-Dame-de-Grâce de Bouchette, le vendredi 26 septembre 2014, par la bibliothécaire, Chantal Leblanc. De plus, la municipalité s'engage à investir un montant de 25% de la valeur totale du projet, dont un minimum de 15% en argent.

Adoptée à l'unanimité

700-2 Centre Quatre Saisons – Air climatisé

M.B. 2014-07-07-166

Considérant que le Centre Quatre Saisons est utilisé pendant la saison estivale comme camp de jour par le Comité des loisirs de Bouchette;

Considérant que lors de fortes chaleurs, la température à l'intérieur du centre est trop élevée;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de procéder à l'acquisition d'un climatiseur portatif pour le Centre Quatre Saisons. Cette dépense sera imputée au poste « Entretien infrastructures » (02-701-30-522).

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Tournoi de golf de la SQ-MRCVG 2014

M.B. 2014-07-07-167

Considérant la tenue d'un tournoi de golf SQ-MRC le mercredi 9 juillet 2014;

Considérant que les sommes amassées lors de ce tournoi seront redistribuées à trois organismes de la région, soit Soccer Vallée-de-la-Gatineau, Camp le Terrier et Bourses de la Relève;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'autoriser le maire Réjean Major à participer à ce premier tournoi de golf SQ-MRC. Cette dépense au montant de 130\$ sera imputée au poste « Publicité, information et dons » (02-110-00-340).

Adoptée à l'unanimité

800-2 Guichet unique de transport adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG) – Identification des zones d'embarquements

Note au procès-verbal

Le maire fera le suivi de cette demande de soutien du GUTACVG. Il présentera ses suggestions à la directrice générale et par la suite, le tout sera envoyé au GUTACVG.

800-3 Dossier du 49 chemin de la Bergerie

Note au procès-verbal

Dossier de dérogation mineure en traitement par le comité consultatif d'urbanisme (CCU). Cette correspondance a été transmise aux membres du CCU.

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Aréna de Maniwaki

M.B. 2014-07-07-168

Considérant la résolution 2014-07-243 adoptée par la municipalité du Lac Sainte-Marie concernant la dénomination du centre sportif régional situé à Maniwaki;

Considérant la proposition formulée demandant à la Ville de Maniwaki de changer le nom du centre sportif et ce, en vue de rendre hommage à monsieur Gino Odjick, hockeyeur originaire de Kitigan Zibi et ancien joueur des Canadiens de Montréal et des Canucks de Vancouver au sein de la ligue nationale de hockey;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'appuyer la municipalité du Lac Sainte-Marie dans ses démarches auprès de la Ville de Maniwaki afin que le centre sportif porte le nom de Gino Odjick.

Adoptée à l'unanimité

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Une question est posée concernant le sujet suivant :

- Trottoir projeté sur la rue du Pont

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2014-07-07-169

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 42.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix, g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière